ASSET ALLOCATION ADVISORS
Société Anonyme au capital de 2.145.120 Euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
PARIS B 410 204 390

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
du 20 mars 2006

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I (M) R
17 MAI 2006
N° DE DÉPOT L2509

L'an deux mil six,

Le 20 mars,

à 16 heures 30,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société Asset Allocation Advisors se sont réunis au 3 avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Chaque membre du Conseil de surveillance émarge le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents et ont signé le registre des présences :

Monsieur Jack AVRY	Vice-Président
Madame Solange SALEM-REIN	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Kevin SMITH	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Joan PIERSON	Censeur

Absents excusés

Monsieur Jean-Louis MILIN	Président

Assistent également à la séance :

Monsieur Stéphane CORSALETTI	Membre du Directoire
Monsieur Julien MECHLER	Membre du Directoire
Monsieur William MUSSAT	Membre du Directoire
Monsieur Basile SCHLUMBERGER	Membre du Directoire
Monsieur Pascal COSSE	Commissaire aux Comptes
Mademoiselle Josiane FABRE	Secrétaire du Conseil

Invités

Monsieur Hugues AUBRY
Monsieur Arnaud de DUMAST
Monsieur Nicolas LESUR
Monsieur Bertrand MAILLET
Monsieur Yves SAINT REQUIER

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

.....

CERTIFIE CONFORME
Le Secrétaire

Monsieur Milin étant absent, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Avry.

▪ Modification dans la composition du Directoire de Asset Allocation Advisors

Le Directoire souhaitant que le pôle « administration, finance et stratégie » soit représenté au sein du Directoire, les Membres actuels ont en conséquence remis leur démission afin d'en permettre la recomposition. Le Conseil de Surveillance accepte ces démissions.

La candidature de François-Xavier GENNETAIS, qui a rejoint AAA en février 2006 afin de prendre en charge le pôle Administration, finance et stratégie est proposée.

La séance est suspendue.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide dans ce cadre de fixer à cinq le nombre de mandats de Membres du Directoire et de nommer en qualité de Membres du Directoire de Asset Allocation Advisors, pour une durée de quatre ans à compter du 20 mars 2006 – soit jusqu'au 20 mars 2010

- M. Stéphane CORSALETTI, né le 25 juin 1962 à Paris 15ème, de nationalité française, demeurant 54, rue Boissonnade – Paris 14ème

- M. François-Xavier GENNETAIS, né le 24 avril 1970 à Paris (15ème), de nationalité française,
  demeurant 75, Avenue Niel – Paris 17ème

- Julien MECHLER, né le 15 août 1969 à Suresnes (92), de nationalité française, demeurant 45, Avenue de la Motte-Picquet – Paris 15ème

- William MUSSAT, né le 13 décembre 1960 à Suresnes (92), de nationalité française, demeurant 10, rue du Bac – Asnières (92)

- Basile SCHLUMBERGER, né le 9 novembre 1959 à Paris (8ème), de nationalité française, demeurant 123, rue de Grenelle – Paris 7ème

Chacun des Membres du Directoire a déclaré par avance qu'il acceptait son mandat. Chacun d'eux a déclaré en outre, qu'il continuait de satisfaire à la limitation requise par la loi pour ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membres du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général de Sociétés Anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'était frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il continuait de satisfaire à la limite d'âge fixée par les statuts.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Toutefois, il

devra recueillir l'accord préalable du Conseil de Surveillance pour les actes, opérations et engagements spécifiés à l'article 14 des statuts.

Le Directoire exercera, comme le veut la loi et les statuts, collégialement les fonctions qui lui incombent.

Le Conseil de Surveillance reconduit ensuite, dans ses fonctions de Président du Directoire de Asset Allocation Advisors, M. Stéphane CORSALETTI pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

M. Stéphane CORSALETTI a déclaré par avance accepter ces fonctions, si elles venaient à lui être confiées.

Le Conseil de Surveillance reconduit M. Julien MECHLER, dans ses fonctions de Directeur Général pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

M. MECHLER a déclaré par avance accepter ces fonctions, si elles venaient à lui être confiées.

Conformément à la loi et aux statuts, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers sont valablement réalisés sur sa seule signature. Le Président du Directoire peut valablement donner procuration à un tiers, pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président du Directoire continuera de représenter la Société dans ses rapports avec les tiers.

- Démission de deux membres du Conseil et cooptation de deux nouveaux membres

Le Vice-Président informe le Conseil que Monsieur Dominique Benoît a fait part de son souhait de démissionner de son poste de Membre du Conseil par courrier adressé à Monsieur Milin en date du 17 janvier 2006.

Le Conseil prend acte de cette démission.

Monsieur Jack Avry rappelle au Conseil la démission de Monsieur Loïc du Bouexic de Guichen en tant que Membre du Conseil à compter du 31 décembre 2005 et donne lecture de la lettre reçue par le Président du Conseil en date du 26 décembre 2005.

Le Vice-Président indique au Conseil qu'il a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-78 du code de commerce et de l'article 15 alinéa 5 des statuts, de procéder à des nominations à titre provisoire.

Il propose donc que Messieurs Hugues Aubry et Yves Saint Réquier, soient cooptés par le Conseil.

Il offre ensuite la parole à ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-78 du Code de commerce et l'article 15 alinéa 5 des statuts, coopte en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance :

- Monsieur Hugues AUBRY,
  né le 17 novembre 1969 à Marseille (13005)
  demeurant 19, rue Victor Massé - 75009 PARIS

pour la durée du mandat de M. Loïc de Guichen restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- Monsieur Yves SAINT REQUIER
  né le 28 novembre 1966 à Paris
  demeurant 14, rue Franklin – 92400 COURBEVOIE

pour la durée du mandat de M. Dominique BENOIT restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Conformément à la Loi et aux statuts, ces nominations faites à titre provisoire seront soumises à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Messieurs Aubry et Saint Réquier, invités au Conseil, le remercient de sa confiance et acceptent le mandat de Membre du Conseil. Ils déclarent en outre n'être frappé d'aucune incapacité, incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de leur en interdire l'accès.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

.....

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le Vice-Président et un Membre du Conseil de Surveillance.